

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 14 novembre DE L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance à l'espace Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

**Etai<sup>ent</sup> présents :** MM. Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Christophe COPLO, Eric HEBERT,

Mmes Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE, Sylvie CARDONA-GIL, Pascale DUMONTIER, Catherine DUVALLET, Annick GASCHER,

**Formant la majorité des Membres en exercice.**

**Absents excusés :** MM. Marc-Antoine JAMET, Dominique LEGO, Christophe THIESSE, Mme Brigitte ROIX.

**Absents non excusés :** MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON.

**Avai(en)t donné pouvoir :**

**Mme Inci ALTUNTAS**  
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance :**

Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

**DATE DE SEANCE**

14 novembre 2023

**DATE DE CONVOCATION**

8 novembre 2023

**DATE D'AFFICHAGE**

20 novembre 2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE 16

PRESENTS 11

PROCURATION(S)

VOTANTS 11

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité le :

**20 NOV. 2023**

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

### Délibération n° 8

#### **AIDES SOCIALES FACULTATIVES NON REMBOURSABLES – AIDE DE PREMIERE NECESSITE : BONS ALIMENTAIRES – EPICERIE SOLIDAIRE EPIREUIL**

Mme Maryline Deslandes, Vice-présidente, informe les membres du Conseil d'administration que des familles de Val-de-Reuil en difficulté ont obtenu un bon alimentaire à l'épicerie solidaire Epireuil.

**23 bons alimentaires ont été attribués à 17 familles pour un montant global de 153,33€.**

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de :

- **AUTORISER** M. le Président, ou son représentant, à effectuer le règlement indiqué ci-dessus à l'épicerie sociale Epireuil.

**Le Conseil d'administration,  
Où l'exposé de Madame la Vice-présidente,  
Après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE à l'unanimité** M. le Président, ou son représentant, à effectuer le règlement indiqué ci-dessus à l'épicerie sociale Epireuil.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
La Vice-présidente,**



*Maryline Deslandes*

**Maryline DESLANDES**